



Strasbourg, 24 Mai 2024

CEPEJ-SATURN(2024)18

**COMMISSION EUROPÉENNE POUR L'EFFICACITÉ DE LA JUSTICE
(CEPEJ)**

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GESTION DU TEMPS JUDICIAIRE
(CEPEJ-SATURN)**

36^{ème} réunion, 9 - 11 avril 2024

RAPPORT DE RÉUNION

Rapport préparé par le Secrétariat
Direction générale I - Droits humains et État de droit

1. INTRODUCTION

1. Le groupe de travail sur la gestion du temps judiciaire de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ-SATURN) a tenu sa 36^{ème} réunion à Mechelen/Malines, en Belgique, les 9 et 11 avril 2024. Giacomo Oberto (Italie) a été réélu Président de la CEPEJ-SATURN pour 2024-2025 et a présidé la réunion. La réunion a été organisée conjointement avec la 17^{ème} réunion du Réseau des tribunaux référents de la CEPEJ qui s'est tenue le 10 avril 2024 (voir point 2 du présent rapport).

2. Francesco Depasquale, Président de la CEPEJ, remercie les anciens membres Vassilis Androulakis (Grèce) et Ivana Borzova (République tchèque) ainsi que l'ancien expert scientifique, Marco Fabri (Italie), pour leur contribution au CEPEJ-SATURN et salue pour leur travail et leur dévouement au cours de ces dernières années. Il remercie également Milan Nikolic, ancien co-secrétaire du CEPEJ-SATURN, pour sa contribution à l'élaboration des outils de la CEPEJ.

3. L'ordre du jour et la liste des participants sont respectivement joints au présent rapport en tant qu'annexes I et II.

2. RÉUNION DU RÉSEAU DES TRIBUNAUX RÉFÉRENTS DE LA CEPEJ

4. Les tribunaux référents de la CEPEJ se réunissent le 10 avril 2024 à Mechelen/Malines, en Belgique, à l'invitation du Président Bart Willocx du Tribunal de première instance d'Anvers qui est un des tribunaux référents de la CEPEJ. Le CEPEJ-SATURN, coordonnant les activités du Réseau, participe à la réunion. 35 tribunaux référents de 28 prennent part à la réunion ainsi que de nombreux représentants de la communauté judiciaire belge. Les tribunaux référents procèdent à un échange de vues sur les sujets suivants : les pratiques de réduction des arriérés judiciaires, l'évaluation de la qualité du travail des juges, l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans les systèmes judiciaires, les outils de mesure de la charge de travail dans les tribunaux et l'évaluation des systèmes judiciaires, qui sont tous des sujets différents reflétant le travail des différents groupes de travail de la CEPEJ.

5. La réunion est ouverte par Paul Van Tigchelt, ministre de la Justice de Belgique et Président de la CEPEJ. Les tribunaux référents échangent ensuite au cours de différents ateliers sur leurs pratiques dans les domaines susmentionnés, les défis auxquels ils sont confrontés et les solutions possibles pour y remédier. Parmi les exemples mentionnés, citons l'introduction d'une conciliation judiciaire annexée au tribunal pour aider à réduire l'arriéré judiciaire, les méthodes d'échantillonnage du travail pour mesurer la charge de travail, les critères d'évaluation des juges et les risques liés à l'utilisation actuelle de certains outils d'intelligence artificielle générative dans les tribunaux. La base de données CEPEJ-STAT, contenant des données issues de l'évaluation des systèmes judiciaires européens, est également présentée. Paul Dhaeyer, Président du Tribunal de Commerce de Bruxelles, en Belgique, présente finalement les conclusions de la réunion avec les coordinateurs des différents ateliers.

3. OUTIL DE PONDÉRATION DES AFFAIRES

6. Le CEPEJ-SATURN procède à un échange de vues sur le projet de structure relatif à l'outil de pondération des affaires (CEPEJ-SATURN(2024)1). Pour donner suite à la réflexion de Dimitrije Sujeranovic, expert scientifique, le Groupe de travail se met d'accord sur les points suivants : la terminologie, la structure de l'outil, la méthodologie et le calendrier des prochains travaux. Les experts et les professionnels de la justice utilisent différents termes pour désigner la pondération des affaires (par exemple, méthodologie de pondération des affaires, formule de pondération des affaires, charge de travail pondérée ou encore système de pondération des affaires). Compte tenu des différences de terminologie employées, le CEPEJ-SATURN convient d'utiliser le terme « système de pondération des affaires » en se référant au glossaire de la CEPEJ (CEPEJ(2020)Rev1).

7. Le CEPEJ-SATURN décide à ce stade de structurer l'outil autour de quatre chapitres principaux : (i) introduction, (ii) diagnostic du problème et domaines d'intervention, (iii) développement de la formule de pondération des affaires et mise en œuvre de la formule de pondération, et (iv) recommandations. Le chapitre introductif devrait contenir une liste de questions que les États doivent se poser lors de l'élaboration de leur système de pondération des affaires (par exemple, quel est l'objectif ? quel est le budget dont vous disposez ? quelles sont vos possibilités d'évaluation régulière ? quels sont les obstacles auxquels vous êtes confrontés ?).

8. Le CEPEJ-SATURN convient de suivre une approche similaire à celle adoptée pour le développement de l'outil de réduction des arriérés judiciaires. Pour cela, elle charge Dimitrije Sujeranovic (Serbie), expert scientifique, de préparer un premier projet pour la fin du mois de juin 2024. Le Secrétariat propose également de faire participer un juge, provenant d'un État ayant déjà mis en œuvre un système de pondération des affaires, pour contribuer à la rédaction de cet outil, en tant qu'expert scientifique. Des réunions en ligne pourraient être organisées pour examiner le(s) projet(s) du futur outil de pondération des affaires et fournir des orientations pour sa future élaboration, en vue de préparer un projet finalisé et prêt pour la prochaine réunion de SATURN en octobre 2024.

4. ÉTUDE SUR LES OUTILS DE MESURE DE LA CHARGE DE TRAVAIL DANS LES SYSTÈMES JUDICIAIRES

9. Le CEPEJ-SATURN procède à un échange de vues sur la note conceptuelle et le projet de questionnaire sur les outils de mesure de la charge de travail dans les systèmes judiciaires (Document CEPEJ-SATURN(2024)2) élaboré par Alexandre Palanco (France), expert scientifique sur la base des précédents questionnaires sur la pondération des affaires afin d'assurer la cohérence de l'approche. La note conceptuelle définit le champ d'application, le contexte, les méthodes de travail et la collecte de données. La discussion porte sur le projet de questionnaire et la nécessité d'ajuster la partie introductive en utilisant le terme « charge de travail » tel que défini dans le glossaire de la CEPEJ (CEPEJ(2020)Rev1).

10. Le CEPEJ-SATURN décide de suivre la même approche que pour les rapports sur la pondération des affaires dans les tribunaux et au sein des ministères publics élaborés respectivement en 2020 et 2023. Elle demande à l'expert scientifique, de réviser le projet de questionnaire à la lumière des commentaires formulés oralement ou par écrit après la réunion par les membres. Elle charge, par ailleurs, le Secrétariat d'en discuter dans l'atelier 1 sur les outils de mesure de la charge de travail lors de la 17^{ème} réunion des tribunaux référents le lendemain (voir point 2 ci-dessus) pour recueillir leurs éventuels commentaires. Par la suite, il a été convenu de finaliser le projet de questionnaire et de le diffuser aux points de contact nationaux. Les réponses serviront de point de départ à l'analyse du fonctionnement des méthodes existantes de mesure de la charge de travail dans les tribunaux. Elles seront suivies d'entretiens et de consultations lors de la rédaction de l'étude. Le réseau des tribunaux référents de la CEPEJ pourrait jouer un rôle important en partageant leurs expériences à cet égard.

5. BASE DE DONNÉES DES PRATIQUES DE RÉDUCTION DE L'ARRIÉRÉ

11. En juin 2023, la CEPEJ adopte l'outil de réduction de l'arriéré (CEPEJ(2023)9FINAL). Cet outil contient une liste non exhaustive de mesures visant à réduire l'arriéré judiciaire. Il est proposé de le compléter par la création d'une base de données sur les pratiques de réduction de l'arriéré, sur la base d'une note conceptuelle examinée par la CEPEJ lors de sa dernière réunion plénière en décembre 2023 (CEPEJ(2023)15). La note conceptuelle définit la structure, la méthodologie de collecte des données, les critères de publication et les étapes de développement de la base de données.

12. Lidija Naumovska, du Secrétariat de la CEPEJ, présente un prototype de base de données, composé de tableaux et de graphiques représentant les domaines d'intervention (législatif, opérationnel, ressources, formation), les domaines d'application (par exemple la gestion des tribunaux, la numérisation des systèmes judiciaires, les acteurs de la justice), les niveaux d'application (juge, tribunal, système), et l'autorité de mise en œuvre (par exemple le ministère de la Justice, la Cour Suprême). Le prototype pourrait également inclure une carte interactive des pays qui présentent des pratiques de réduction de l'arriéré. La carte serait reliée à la liste des pratiques individuelles avec leur description détaillée.

13. Le CEPEJ-SATURN examine le projet de formulaire pour la collecte d'informations sur les pratiques de réduction des arriérés (CEPEJ-SATURN(2024)3). Le projet de formulaire est testé en collectant des pratiques sélectionnées dans les pays suivants : Croatie, France, Italie, Lettonie, Pologne et Pays-Bas¹. Aucune difficulté significative n'est signalée pour remplir le formulaire, à l'exception de la collecte de preuves permettant de démontrer l'impact mesurable d'une pratique sur la réduction des arriérés. Le CEPEJ-SATURN discute également de la manière dont les soumissions de pratiques reçues des Etats seraient traitées. À cet égard, Daniel Schmidt, du Secrétariat de la CEPEJ, partage l'expérience du CEPEJ-GT-CYBERJUST avec le Centre de ressources sur la cyberjustice et l'intelligence artificielle.

14. Le CEPEJ-SATURN approuve le prototype et le formulaire sous réserve des modifications convenues et décide de mettre en place une « Task force » chargée d'examiner les pratiques de réduction de l'arriéré reçues avant leur soumission au CEPEJ-SATURN, qui décidera de leur publication. La Task force sera composée de Giacomo Oberto (Italie), Francesco Depasquale (Malte) et Dimitrije Sujevanovic (Serbie), et sera assistée par le Secrétariat. Leur première tâche est de finaliser le formulaire et d'examiner les pratiques sélectionnées pour le prototype qui pourrait être présenté lors de la prochaine réunion plénière de la CEPEJ en juin 2024.

6. OUTIL D'ANALYSE DE LA DURÉE DES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE CIVILE

15. La CEPEJ-SATURN procède à un échange de vues sur la note conceptuelle intitulée : Quelle voie pour l'outil sur la durée des étapes de la procédure civile ? (Document (CEPEJ-SATURN(2023)11REV) et la compilation des contributions de la Task force sur les étapes de la procédure civile (Document CEPEJ-SATURN(2024)10). La Task force est mise en place à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt auquel neufs tribunaux référents ont répondu positivement. Elle tient deux réunions en ligne le 5 octobre 2024 et le 23 novembre 2024. La note conceptuelle décrit les objectifs envisageables de l'activité, précise les méthodes possibles de collecte de données et les résultats attendus de la Task force. La compilation des contributions permet aussi d'obtenir une description détaillée des étapes de la procédure civile dans les tribunaux référents concernés.

16. Le CEPEJ-SATURN discute de la manière de procéder pour développer un outil qui offrirait des délais-cadre pour les différentes étapes de la procédure civile. Les informations fournies par les tribunaux référents constituent une bonne base pour une première analyse. L'analyse pourrait ensuite être complétée par des recherches documentaires supplémentaires afin d'avoir une première vue d'ensemble de la situation dans les tribunaux référents pertinents concernant chaque étape de la procédure civile, les délais légaux, les raisons des retards et les mesures prises pour y remédier. Le futur outil pourrait contenir des recommandations sur les mesures à prendre pour réduire/améliorer la durée de chacune des étapes convenues de la procédure civile sur la base de l'expérience des tribunaux référents.

¹ Croatie (CEPEJ-SATURN(2024)4), France (CEPEJ-SATURN(2024)5), Italie (CEPEJ-SATURN(2024)6), Lettonie (CEPEJ-SATURN(2024)7), Pologne (CEPEJ-SATURN(2024)8), Pays-Bas (CEPEJ-SATURN(2024)9).

17. Marco Fabri (Italie) et Carolina Mancuso (Italie), experts scientifiques, informent le CEPEJ-SATURN qu'ils ne seraient pas en mesure de continuer à travailler sur ce thème à l'avenir. Le CEPEJ-SATURN remercie pour le travail considérable déjà réalisé dans ce cadre et propose à Pawel Wrzaszcz de préparer une première analyse des informations reçues jusqu'à présent des tribunaux référents avec des suggestions sur la façon de procéder. Cette première analyse peut ensuite être suivie d'entretiens et de recherches juridiques supplémentaires. La possibilité d'élargir l'échantillon des tribunaux référents à l'avenir est également évoquée. Les étapes futures seront discutées ultérieurement en fonction des résultats de l'analyse.

7. CHECKLIST DE LA GESTION DU TEMPS AU SEIN DES MINISTÈRES PUBLICS

18. Les experts scientifiques Christian de Valkeneer (Belgique), Joan Rascagneres (Andorre) et José Manuel Santos Pais (Portugal) présentent une note (CEPEJ-SATURN(2024)14) et une proposition préliminaire de révision de la Checklist pour la gestion du temps au sein des ministères publics (Document CEPEJ-SATURN(2024)15). L'objectif de ces propositions est de fournir des indicateurs pour évaluer la durée des procédures au sein des ministères publics sur la base de la Checklist pour la gestion du temps pour les tribunaux (CEPEJ(2023)5), tout en tenant compte de la spécificité du rôle des procureurs. Les experts soulignent que les procureurs n'ont pas toujours le contrôle de la durée des procédures pénales en raison de leur dépendance à l'égard d'autres acteurs, tels que la police.

19. Le CEPEJ-SATURN décide de mandater José Manuel Santos Pais, expert scientifique, pour développer le projet de la Checklist pour la gestion du temps au sein du ministère public. Ce projet s'appliquerait principalement aux procédures pénales avant d'être éventuellement étendu aux procédures civiles. Par ailleurs, les indicateurs de la Checklist pour les tribunaux sont très pertinents et seront utilisés pour l'élaboration de la Checklist pour les procureurs. De nouveaux indicateurs pourraient être ajoutés pour refléter pleinement le rôle des procureurs, tels que les sanctions et les transactions.

8. EFFETS POTENTIELS DE L'UTILISATION D'OUTILS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE SUR L'EFFICACITÉ DES TRIBUNAUX

20. Matthieu Quiniou (France), membre du bureau consultatif sur l'intelligence artificielle (AIAB) de la CEPEJ, présente une note conceptuelle sur les effets potentiels de l'utilisation des outils d'intelligence artificielle sur l'efficacité des tribunaux (Document CEPEJ-SATURN(2024)12).

21. La note conceptuelle propose trois méthodes :

- *La méthode 1 (mesure de l'efficacité globale)* envisage de renforcer l'évaluation des systèmes judiciaires de la CEPEJ en analysant la corrélation possible entre l'utilisation des outils d'IA et l'efficacité et en ajustant le questionnaire pour le prochain cycle d'évaluation 2026 afin d'améliorer les questions relatives au déploiement et à l'utilisation des outils d'IA ;
- *La méthode 2 (mesure de l'efficacité graduelle et progressive)* prévoit la comparaison de l'efficacité d'une juridiction pilote utilisant un outil d'IA par rapport à une juridiction ne l'utilisant pas, ou la comparaison d'outils d'IA entre eux au sein de différentes juridictions pilotes, de systèmes d'IA distincts mais visant le même objectif et le même champ d'application ;
- *La méthode 3 (mesure conjointe du risque et de l'efficacité)* envisage de joindre l'évaluation de l'opérationnalisation de la Charte de l'IA avec le CEPEJ-GT-QUAL. À cette fin, la CEPEJ développe un outil d'évaluation pour l'opérationnalisation de la Charte de l'IA². Il est envisagé de piloter l'outil d'évaluation conjointement avec l'évaluation de l'impact des outils d'IA sur l'efficacité des tribunaux dans des domaines sélectionnés de leur application.

² Veuillez consulter également l'Outil d'évaluation pour l'opérationnalisation de la Charte éthique européenne sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires et leur environnement (CEPEJ(2023)16FINAL) et la Note conceptuelle sur la mise en œuvre d'une phase pilote de l'outil d'évaluation des systèmes d'intelligence artificielle dans le secteur judiciaire (CEPEJ-GT-QUAL(2024)1).

22. Le CEPEJ-SATURN décide de débiter la mise en œuvre de la méthode 3. Il charge Matthieu Quiniou de développer un questionnaire avec des indicateurs adaptés à chaque domaine d'application des systèmes d'IA tels qu'identifiés dans le Centre de ressources sur la cyberjustice et l'intelligence artificielle de la CEPEJ. En parallèle, les informations reçues dans le cadre de l'évaluation des systèmes judiciaires seront analysées pour voir si des conclusions peuvent être tirées sur l'utilisation de l'IA et l'efficacité globale (Méthode 1).

9. OUTIL POUR AMÉLIORER L'ÉQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE DANS LES SYSTÈME JUDICIAIRES

23. Sur la base d'une note préparée par le Secrétariat (Document CEPEJ-SATURN(2024)13), le CEPEJ-SATURN effectue un premier échange de vues sur la possibilité de développer un outil pour améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée dans les systèmes judiciaires. Les membres partagent certaines pratiques existantes dans leurs juridictions (par exemple le travail à temps partiel, le télétravail, le droit à la déconnexion, le soutien aux installations et activités de santé sur place et les enquêtes sur le bien-être dans les tribunaux). Bien que la dimension de genre joue un rôle dans ce thème, les membres considèrent qu'un certain nombre de pratiques visant à garantir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée s'appliquent indistinctement aux hommes et aux femmes. Tout outil futur éventuel devrait donc s'appliquer à tous les membres du personnel, quel que soit leur sexe.

24. Compte tenu de la richesse des pratiques partagées, le CEPEJ-SATURN décide de collecter d'abord les pratiques existantes entre eux avant de les étendre éventuellement à d'autres acteurs, tels que les tribunaux référents de la CEPEJ. Un outil futur pourrait prendre la forme de lignes directrices conçues pour les tribunaux sur la base des pratiques collectées. Cet outil pourrait inclure des lignes directrices pour mener des enquêtes sur le bien-être dans les tribunaux/ministères publics qui pourraient être complétées par une liste d'indicateurs pour mesurer le bien-être parmi le personnel travaillant dans les systèmes judiciaires.

10. QUESTIONS DIVERSES

i) Méthodes de gestion efficace des tribunaux

25. La CEPEJ-SATURN procède à un échange de vues sur la possibilité de lancer un processus de réflexion sur l'outil relatif aux méthodes de gestion efficace des tribunaux. Aurélie Grenot-Devedjian (France), expert scientifique, présente un projet de note (CEPEJ-SATURN(2024)17) qui comprend des éléments en faveur d'un examen plus approfondi de ce thème. Il peut en effet concerner la gestion des ressources budgétaires, humaines et matérielles, le statut des présidents de juridiction, le rôle de l'encadrement intermédiaire, les organes collégiaux de gestion ou encore la formation et l'évaluation au sein des juridictions. Le CEPEJ-SATURN décide de poursuivre la réflexion sur cette proposition lors de sa prochaine réunion et demande à l'expert scientifique d'approfondir les diverses méthodes existantes qui pourraient être envisagées dans ce cadre.

ii) Bulletin d'information

26. À la suite de la réunion du Réseau des tribunaux référents de la CEPEJ, la possibilité de réactiver la préparation et la diffusion d'un Bulletin d'information sur les activités de la CEPEJ est discutée afin d'informer le Réseau des activités de la CEPEJ.

iii) Prochaine réunion du CEPEJ-SATURN

27. La prochaine réunion de la CEPEJ-SATURN se tiendra à Strasbourg les 29 et 30 octobre 2024.

ANNEXE I

AGENDA

9 avril 2024 - 9h00 à 17h00³ - Tribunal de première instance d'Anvers Division de Malines, Keizerstraat 20, 2800 Malines

9h00 - Ouverture de la réunion

1.
 - a. Désignation du président du groupe de travail
 - b. Présentation des membres et des experts scientifiques
 - c. Adoption de l'ordre du jour

9h15 - Réunion du Réseau des tribunaux référents de la CEPEJ **DOCUMENTS DE TRAVAIL**

2. Préparation de la 17^{ème} réunion des tribunaux référents

Projet d'ordre du jour de la 17^{ème} réunion du Réseau des tribunaux référents de la CEPEJ
(CEPEJ-tribunauxréférents(2024)E/OJ/1)

Projet de la liste des participants

9h30 - Outil de pondération des affaires **DOCUMENTS DE TRAVAIL**

3. Échange de vues sur le projet de structure de l'outil de pondération des affaires et sur la marche à suivre

Projet de structure de pondération des affaires judiciaires
CEPEJ-SATURN(2024)1

Expert en charge : Dimitrije Šujeranović

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Rapport sur la pondération des affaires au sein des ministères publics

Rapport sur la pondération des affaires au sein des systèmes judiciaires

³ La réunion du 9 avril sera suivie d'une visite guidée de la ville de Malines.

11h00 - Etude sur les outils de mesure de la charge de travail au sein des systèmes judiciaires

DOCUMENTS DE TRAVAIL

4. Échange de vues sur le projet de note conceptuelle et le projet préliminaire de questionnaire dans le but d'élaborer une étude sur les outils de mesure de la charge de travail au sein des systèmes judiciaires

Projet de note conceptuelle sur l'étude relative aux outils de mesure de la charge de travail au sein des systèmes judiciaires
CEPEJ-SATURN(2024)2

Expert en charge : Alexandre Palanco

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Pondération des affaires au sein du ministère public (Partie IV : systèmes alternatifs à la pondération des affaires)

Rapport sur la pondération des affaires dans les systèmes judiciaires (pp. 7 - 18)

9 avril 2024 – 14h00 à 17h00 – Tribunal de première instance, Division de Malines, Keizerstraat 20, Malines

14h00 - Base de données relative aux pratiques de réduction de l'arriéré judiciaire

DOCUMENTS DE TRAVAIL

5. a. Échange de vues sur le projet de formulaire pour la collecte d'information sur les pratiques de réduction de l'arriéré judiciaire
b. Échange de vues sur les contributions des pratiques
c. Échange de vues sur le prototype de la base de données des pratiques de réduction de l'arriéré

Projet de formulaire pour la collecte d'informations sur les pratiques de réduction de l'arriéré judiciaire

CEPEJ-SATURN(2024)3EN
CEPEJ-SATURN(2024)3FR

Contribution - CROATIE
CEPEJ-SATURN(2024)4

Participation de Lidija Naumovska et de Daniel Schmidt du Secrétariat de la CEPEJ (en ligne)

Contribution – FRANCE
CEPEJ-SATURN(2024)5/EN/FR

Contribution – ITALIE
CEPEJ-SATURN(2024)6

Contribution – LETTONIE
CEPEJ-SATURN(2024)7

Contribution – POLOGNE
CEPEJ-SATURN(2024)8

Contribution – PAYS-BAS
CEPEJ-SATURN(2024)9/EN

Prototype de la base de données des
pratiques de réduction de l'arriéré

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Note conceptuelle sur la base de données
de réduction de l'arriéré judiciaire
CEPEJ(2023)15

Outil de réduction de l'arriéré judiciaire
CEPEJ(2023)9FINAL

15h15 – Outil permettant d'analyser les délais- cadre en fonction des étapes de la procédure civile

6. Échange de vues sur le thème, à la lumière
des contributions des tribunaux référents, et
sur la marche à suivre
*Experts en charge : Marco Fabri, Carolina
Mancuso et Ruth Straganz-Schröfl (en
ligne)*

DOCUMENTS DE TRAVAIL

Contributions de la Task force composée de
tribunaux référents sur le résumé détaillée
des étapes de la procédure civile
CEPEJ-SATURN(2024)10

Document conceptuel : quelle voie suivre
pour développer l'outil d'analyse de la
durée des étapes de la procédure civile ?
CEPEJ-SATURN(2024)11REV

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Questionnaire sur l'analyse de la durée de
la procédure civile
CEPEJ-SATURN(2021)11REV

Brèves informations sur la durée des
différentes étapes de la procédure civile
CEPEJ-SATURN(2023)8

Données basées sur les réponses au
questionnaire sur l'analyse de la durée de
la procédure civile
CEPEJ-SATURN(2023)6

16h15 - Checklist pour la gestion du temps au sein du ministère public

DOCUMENTS DE TRAVAIL

Projet de note
CEPEJ-SATURN(2024)14

Projet de proposition préliminaire
pour la Checklist révisée
CEPEJ-SATURN(2024)15

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

7. Échange de vues sur les éventuels indicateurs et questions pour la future Checklist destinée aux procureurs
Experts en charge : Joan Rascagneres, José Manuel Santos Pais (en ligne) et Christian de Valkeneer
- Checklist sur la gestion du temps judiciaire
CEPEJ(2023)5
- Note explicative pour la Checklist sur la gestion du temps judiciaire
CEPEJ(2023)6

11 avril 2024 : 9h30 à 12h00

Visite d'une cour pilote :

8. **Le Tribunal de première instance – Division d'Anvers**
[Bolivarplaats 20, 2000 Antwerpen, Belgium](#)

11 avril 2024 : 14h00 à 17h00 – Tribunal de première instance d'Anvers Division d'Anvers - Bolivarplaats 20, 2000 Antwerpen

14h00 - Répercussions potentielles de l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle sur l'efficacité judiciaire

DOCUMENTS DE TRAVAIL

9. Échange de vues sur le projet de note conceptuelle
Expert en charge: Matthieu Quiniou (en ligne)
- Projet de note conceptuelle sur les répercussions potentielles de l'utilisation d'outils d'IA sur l'efficacité judiciaire
CEPEJ-SATURN(2024)12REV

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Opérationnalisation de la Charte éthique de l'IA
CEPEJ(2023)16FINAL

Outil d'évaluation pilote de l'IA
CEPEJ-GT-QUAL(2024)1

15h00 - Outil pour améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée dans le système judiciaire

DOCUMENTS DE TRAVAIL

Projet de note
CEPEJ-SATURN(2024)13

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- 10.** Échange de vues sur la faisabilité de l'élaboration d'un outil pour améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée dans le système judiciaire en collaboration avec d'autres groupes de travail de la CEPEJ

Programme d'activité 2024 – 2025 de la CEPEJ
CEPEJ(2023)13FINAL

16h00 - Questions diverses

DOCUMENTS DE TRAVAIL

- 11.** a. Outil sur la gestion efficace des tribunaux
b. Suivi de la 17ème réunion du Réseau des tribunaux référents de la CEPEJ

Projet de note

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Rapport de la 35ème réunion
CEPEJ-SATURN(2023)14

ANNEXE II

Liste des participants

Membres du SATURN pour la gestion du temps judiciaire (CEPEJ-SATURN)

Francesco DEPASQUALE, The Honourable Mr Justice, Cours d'appel, la Valette, MALTE, Tél : 00356 99476445, courriel : francesco.depasquale@gov.mt, (Président de la CEPEJ)

Mitja KOZAR, Conseiller judiciaire, Tribunal de district de Maribor, Sodna ulica 14, 2503 Maribor, SLOVÉNIE, courriel : mitja.kozar@sodisce.si

Giacomo OBERTO, Juge, Tribunal civil de première instance de Turin, ITALIE 14, 10122 Turin, ITALIE, Tél : +39 01153 28 56, courriel : giacomo.oberto56@gmail.com

Sabine MATEJKA, Présidente, Tribunal de district, Floridsdorf/Vienne, AUTRICHE, courriel : sabine.matejka@richtervereinigung.at

Pawel WRZASZCZ, Chef du département du registre foncier et hypothécaire, tribunal de district de Lublin, POLOGNE, courriel : pawel.wrzaszcz@lublin-wschod.sr.gov.pl

Ivan CRNCEC, Conseiller du ministre, ministère de la Justice et de l'administration publique, Zagreb, CROATIE, courriel : ivan.crncec@pravosudje.hr (absent)

Membre suppléant du SATURN pour la gestion du temps judiciaire (CEPEJ-SATURN)

Jörg WAGNER, Procureur principal, Bureau du procureur général, Brandebourg, ALLEMAGNE courriel : Joerg.Wagner@gsta.brandenburg.de,

EXPERTS SCIENTIFIQUES

Aurélie GRENOT-DEVEDJIAN, Chef de la division de l'évaluation et de la prospective, Direction des services judiciaires, ministère de la Justice, FRANCE, courriel : aurelie.grenot-devedjian@justice.gouv.fr

Christian DE VALKENEER, Président du Tribunal de première instance de Namur-Dinant, BELGIQUE, courriel : devachri@gmail.com;

Dimitrije ŠUJERANOVIĆ, Expert en réforme de la justice, Belgrade, SERBIE, courriel : dimitrije1000@gmail.com

CONSEIL DE L'EUROPE

SECRÉTARIAT

**Direction générale des droits humains et Etat de droit (DGI) – Commission européenne pour
l'efficacité de la justice**

Courriel : cepej@coe.int

Muriel DECOT, Secrétaire exécutive de la CEPEJ

Eva KONECNA, Secrétaire de la CEPEJ-SATURN / Responsable du réseau des tribunaux référents
de la CEPEJ

Sara RADOVICKA, Assistante de la CEPEJ
